

Gestion de trésorerie - Nouvelles modalités

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1990, la Ville de Besançon dispose d'un dispositif de gestion de trésorerie ayant permis de réduire le recours à l'emprunt nouveau au niveau le plus bas en assurant le financement de nos investissements.

Afin de compléter ce dispositif, il est envisagé de mettre en place pour 1992, une gestion nouvelle de trésorerie, permettant d'obtenir une diminution des frais financiers en réduisant le montant des fonds déposés au Trésor par une pratique de désendettement conjointe à des tirages plus importants sur la ligne de trésorerie, opération communément appelée gestion de trésorerie zéro.

Présentation générale du projet

En 1991, par une meilleure maîtrise des flux de dépenses et recettes, la trésorerie moyenne de la Ville a été ramenée à 10 MF (elle était de 32 MF en 1988).

Toutefois, il demeure des périodes durant lesquelles notre trésorerie reste positive. Cela signifie que cette trésorerie excédentaire provient d'emprunts qui portent intérêt sur 365 jours par an alors que le besoin est limité en temps et en montant.

Il est donc avantageux financièrement pour la Ville de mettre en place une gestion de trésorerie zéro qui comprendrait 4 volets :

- mobilisation d'un emprunt de fin d'exercice
- une action de désendettement permettant de se mettre en trésorerie zéro effective
- une ouverture de lignes de trésorerie d'un montant de 75 MF pour les ajustements quotidiens
- un avancement d'échéances du Crédit Local de France assurant une diminution infra-annuelle des frais financiers sans modification du contrat initial.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces différentes propositions qui font l'objet des quatre délibérations suivantes de l'ordre du jour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que vous souhaitez des explications complémentaires ?
M. TOURRAIN souhaite cela depuis longtemps, cela arrive et cela le satisfait. Où la Région en est-elle ?

M. TOURRAIN : Je vous renvoie au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui justement, félicite la Région pour l'action qu'elle a menée dans la gestion de sa dette et de la trésorerie. Vous pourrez vous le faire parvenir par votre Adjointe qui est en même temps Conseillère Régionale. La Chambre Régionale des Comptes a été tout à fait satisfaisante de la façon dont la Région gère sa dette depuis déjà deux ans.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur ce point-là, elle a été satisfaite.

M. TOURRAIN : Sur ce point-là. Généralement la presse souligne les points qui sont négatifs, mais elle se garde souvent de souligner les points qui sont positifs en ce qui concerne l'Assemblée où Mme KUNSTLER et moi-même nous nous trouvons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur TOURRAIN et tant mieux si la Région fait aussi bien que nous.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.